

# Communauté de Communes Bress 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

## Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 36  
➤ présents : 34   ➤ contre :  
➤ votants : 36   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 5 février 2025

### Séance du 11 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 11 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Feillens, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	BAUCHEREL Didier
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.  
Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.  
Monsieur Philippe PLENARD est suppléé par Monsieur Didier BAUCHEREL.

Madame Martine CARILLIER a été désignée secrétaire de séance.

### **OBJET : Mise à jour du règlement intérieur de la ludothèque « Gare aux Jeux ».**

La ludothèque « Gare aux Jeux », située à Bâgé-Dommartin, a rouvert ses portes le mardi 14 janvier 2025. Elle était fermée depuis fin décembre 2023 à la suite du départ en retraite de la ludothécaire.

Le fonctionnement de la ludothèque « Gare aux Jeux » est précisé dans un règlement intérieur qu'il convient de mettre à jour.

L'inscription à la ludothèque est obligatoire et gratuite pour pouvoir profiter des services proposés : jeu libre sur place, prêt de jeux et animations.

Les tarifs de location des jeux sont précisés dans le règlement intérieur :

- 1 € pour 15 jours pour les jeux avec une pastille verte
- 2 € pour 15 jours pour les jeux avec une pastille jaune
- 3 € pour 15 jours pour les jeux avec une pastille bleue

Les jeux surdimensionnés sont quant à eux loués pour une période d'un week-end maximum, de 3 € à 5 € selon le jeu (mentionné dans le catalogue de jeux de la ludothèque).

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250211-11022025\_5-DE

*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise à jour du règlement intérieur de la ludothèque « Gare aux Jeux ».

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,  
Le Président,*



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bertrand", is written over the circular stamp. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending from the right side of the stamp.